

EXIGENCES SPÉCIFIQUES POUR LES INSTALLATIONS DE COMPÉTITION DIVING ET HIGH DIVING

ANNEXE 2 AU RÈGLEMENT 7.2.3

ÉDITION 2022
VALABLE DÈS LE 1^{ER} MAI 2022

MODIFICATIONS

Mars 2021	Mise en vigueur au 1er mars 2022
Avril 2022	<i>Compléments concernant le suivi et l'entretien.</i>

VALIDITÉ

Cette annexe a été nouvellement créée et est entrée en vigueur le 1er mars 2022. *Des modifications rédactionnelles ont été effectuées en avril 2022.*

FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION

Le directeur sportif plongeon :

Dr. Patrik Gisel

Le délégué pour la construction de piscines :

Michael Geissbühler

TERMINOLOGIE

Les termes de Président, Directeur sportif, Compétiteur, etc. employés dans ces statuts et dans les règlements de la FSN englobent les personnes des deux genres.

En cas de divergences entre la version allemande et la version française, c'est la version allemande qui fait foi.

1. REMARQUES PRÉALABLES

1.1. NORMES FINA

Les normes FINA doivent être respectées dans les bassins où se déroulent des compétitions de plongeon.

Les normes FINA doivent être respectées dans les eaux libres ou les bassins artificiels où se déroulent des événements de High Diving.

1.2. EXIGENCES RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE PLONGEON

Il est préférable de prévoir des installations de plongeon dans un bassin de plongeon séparé (bassin polyvalent).

1.3. EXIGENCES GÉNÉRALES RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE COMPÉTITION

Les exigences générales pour les installations de compétition de toutes les disciplines sportives sont énumérées dans le règlement 7.2.3, chapitre 5.

2. EXIGENCES SPECIFIQUES PLONGEON

2.1. TREMPLINS ET PLATES-FORMES

Pour les compétitions de plongeon, la FINA et la FSN exigent l'utilisation de planches Duramaxiflex et de supports Durafirm.

Les supports ne doivent pas présenter de jeu au niveau des points d'appui arrière et du rouleau mobile.

La rugosité et la résistance au glissement doivent correspondre en tout point à l'état d'origine d'une planche Duramaxiflex.

Les planches recouvertes d'autres matériaux, ainsi que les planches réparées, endommagées ou usées, sont dangereuses et ne doivent pas être utilisées, du point de vue de la FSN, pour des raisons de sécurité, même en dehors des compétitions.

Pour les installations disposant de tremplins de 1m et 3m, les planches et le support doivent être équivalents. Cette égalité concerne aussi et surtout le niveling et la liberté de jeu.

L'état des planches et le réglage du rouleau mobile doivent être vérifiés périodiquement et remplacés si nécessaire.

Ni la FINA ni la FSN ne prescrivent de produits spécifiques pour le revêtement des plates-formes.

Cependant, les produits Roughtex, Treatmaster ou Mondo Rubber, par exemple, ont fait leurs preuves.

2.2. INSTALLATIONS ADAPTÉES À LA COMPÉTITION

Le nombre et la disposition des plongeoirs ainsi que la largeur des plates-formes déterminent les disciplines de plongeon individuelles ou synchronisées qui peuvent être pratiquées.

La possibilité d'organiser des compétitions dans une piscine dépend de nombreuses autres conditions :

- Plages de piscine : dimensions conformes à la réglementation sur tous les côtés
- Température de l'eau
- Locaux annexes
- Installation de plongeon à sec
- Tableau d'affichage

2.3. PISCINES POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES ET CHAMPIONNATS SUISSES AVEC PLONGEON SYNCHRONISÉ

De telles compétitions ne peuvent avoir lieu que dans des piscines dont l'installation de plongeon dispose d'au moins 1 tremplin de 1 m, 2 tremplins de 3 m, 1 plate-forme de 5 m, 1 plate-forme de 10 m (3 m de large) et de préférence 1 plate-forme de 7,5 m (compétitions juniors).

Le périmètre du bassin doit avoir une largeur minimale de 3,0 m du côté des aires de plongeon et sur les deux côtés longs.

Des infrastructures minimales pour les spectateurs sont nécessaires.

Les piscines agréées pour ce genre de compétitions sont indiquées comme telles dans la liste des piscines homologuées.

Pour qu'un tel signalement puisse être effectué dans la liste des piscines, les check-lists « Exigences générales pour les installations de compétition » et « Exigences spéciales pour les installations de compétition de plongeon » doivent être remises avec le formulaire d'homologation.

2.4. PISCINES POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES ET CHAMPIONNATS SUISSES SANS PLONGEON SYNCHRONISÉ

De telles compétitions ne peuvent être organisées que dans des piscines dont les installations de plongeon disposent d'au moins 1 tremplin de 1 m et 1 tremplin de 3 m et d'au moins 1 plate-forme de 5 m, 1 plate-forme de 10 m et de préférence 1 plate-forme de 7,5 m pour le plongeon de haut vol (compétitions juniors).

Le périmètre du bassin doit avoir une largeur minimale de 3,0 m du côté des aires de plongeon et sur les deux côtés longs.

Des infrastructures minimales pour les spectateurs sont nécessaires.

Les piscines agréées pour ce genre de compétitions sont indiquées comme telles dans la liste des piscines homologuées.

Pour qu'un tel signalement puisse être effectué dans la liste des piscines, les check-lists « Exigences générales pour les installations de compétition » et « Exigences spéciales pour les installations de compétition de plongeon » doivent être remises avec le formulaire d'homologation.

2.5. PISCINES POUR D'AUTRES COMPÉTITIONS

Les autres compétitions peuvent être organisées dans toutes les piscines homologuées, pour autant que les conditions minimales de profondeur d'eau et de distance de sécurité soient respectées.

Les aires de plongeon existantes définissent les disciplines qui peuvent être pratiquées dans ces piscines.

3. EXIGENCES SPÉCIFIQUES POUR LE HIGH DIVING

3.1. CONDITIONS OBLIGATOIRES

PROFONDEUR DE L'EAU

La profondeur de l'eau est d'au moins 5,8 m et toute la zone d'immersion doit être libre d'obstacles. Ce qui doit également être garanti dans les eaux courantes.

Dans les eaux libres très profondes, très vives ou troubles, des plongeurs de sécurité sont nécessaires.

Des exceptions concernant la profondeur de l'eau peuvent être acceptées dans des cas exceptionnels. Dans tous les cas, les participants doivent être informés de la profondeur réduite de l'eau.

QUALITÉ DE L'EAU

Les autorités locales doivent délivrer un certificat attestant que l'installation est utilisable. Le certificat doit également indiquer que l'eau est conforme aux exigences locales en matière de qualité d'eau.

SÉCURITÉ

Les plates-formes artificielles doivent être sécurisées de manière à ce que seuls les plongeurs expérimentés puissent y accéder.

INSTALLATION

Les points d'envol ne doivent pas être superposés. Si les hauteurs d'envol sont superposées, les normes de la FINA (le point d'envol supérieur dépasse le point d'envol inférieur) doivent être respectées. Dans tous les cas, le point d'envol doit être en surplomb et disposer d'une surface antidérapante. Un jet d'eau sur la zone d'immersion est recommandé pour faciliter l'orientation des plongeurs.

Pour les événements qui ne se déroulent pas dans des bassins existants, il doit y avoir une sortie d'eau sur la terre ferme ou dans un bateau à une courte distance de nage depuis la zone d'immersion.

CHECK-LIST : EXIGENCES GÉNÉRALES POUR LES INSTALLATIONS DE COMPÉTITION

Nom de l'installation				
-----------------------	--	--	--	--

Espaces spécifiques à la compétition	Oui / Non	Surface (m x m)	Nombre de places	Remarques
Vestiaires				
Douches				
Secrétariat de la compétition				
Salle de réunion				
Lieu pour la séance des chefs d'équipe				
Infirmerie (matériel de premiers secours)				
Contrôle antidopage, y compris toilettes				
Zone pour les tables de massage				
Salle de gymnastique				
Salle de cardio, de musculation				
Sauna				
Ravitaillement				
Logement				

Infrastructures pour les spectateurs	Oui / Non	Nombre de places	Remarques
Places assises permanentes			
Places assises temporaires			

Médias

Place pour la presse : Nombre fixe : _____ suppléments possibles : _____

Cabines radios : Nombre fixe : _____ suppléments possibles : _____

Cabines TV : Nombre fixe : _____ suppléments possibles : _____

Internet/Wireless Oui Non

Remarques :

CHECK-LIST : EXIGENCES SPÉCIFIQUES POUR LES INSTALLATIONS DE COMPÉTITION DE PLONGEON

Nom de l'installation							
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

AIRES DE PLONGEON

PLONGEOIRS

Hauteur	Produit (1)	Longueur	Montage selon la FINA		Supports (2)		Rouleau réglable	
			Oui	Non			Oui	Non

(1) Duramaxiflex A (sans trous) / Duramaxiflex B (avec trous) / Autres // (2) Durafirm / Autres

PLATE-FORMES

Hauteur	Largeur	Longueur	Ecart hauteur + / - cm	Revêtement de la plate-forme (1)	Montée (2)

(1) Treatmaster / Raughtex / Mondo / Autres // (2) Escalier / Marches / Ascenseur

ORIENTATION

Le plongeon s'effectue contre _____ (point cardinal) p.ex.. NO ou E ou NNE

Agitation de la surface d'eau : Oui Non

Installation de plongeon à sec : Oui Non

Si Oui, description :

Bassin à eau chaude : Oui Non

Classification plongeon (remplie par la Fédération)

Type de compétition	Classification	Signature
Manifestations internationales et championnats suisses <i>avec</i> plongeon synchronisé		
Manifestations internationales et championnats suisses <i>sans</i> plongeon synchronisé		
Autres compétitions		